



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

307803 04.05.2007

Strasbourg, le 23 avril 2007

Monsieur Hans-Gert POETTERING
Président du Parlement Européen

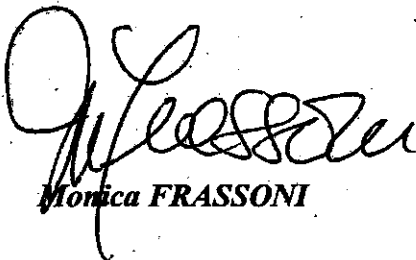
Objet : Rapport poste 4000 année 2006

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le rapport de la firme BDO Luxembourg, mandatée en qualité d'audit externe par le groupe des VERTS/ALE pour le contrôle du poste 4000 année 2006.

Ce rapport est accompagnée par le bilan financier, le compte de résultat, une série de notes, le détail de l'exécution des crédits du chapitre 7 et le tableau d'amortissement.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre plus haute considération.


Monica FRASSONI


Daniel COHN-BENDIT

Co-Présidents du groupe des VERTS/ALE



BDO Compagnie Fiduciaire
Experts-comptables
Réviseurs d'entreprises
Conseils fiscaux

"Centre Etoile"
5, bd de la Foire
Boîte postale 351
L-2013 Luxembourg
Tél. ++352/45 123-1
Fax ++352/45 123-201
E-mail:
bdo.compagnie.fiduciaire@bdo-cf.lu

Au Président du Groupe Politique
Les Verts / Alliance Libre Européenne
au Parlement Européen
Bureau Luxembourg
Plateau du Kirchberg
Boîte Postale 1601
L - 2929 Luxembourg

Rapport de l'Auditeur externe

Monsieur le Président,

Conformément au mandat obtenu, nous avons contrôlé le rapport financier composé du bilan financier et de l'état des recettes et des dépenses ainsi que les notes explicatives afférentes ci-joints du groupe Les Verts / Alliance Libre Européenne pour la période se terminant au 31 décembre 2006 et couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006. L'état des comptes relève de la responsabilité du Groupe. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ce rapport financier.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes d'audit internationales (ISA) telles qu'é émises par l'organisme normatif IAASB. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans le rapport financier. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Groupe pour l'arrêté de l'état des comptes, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Seulement les dépenses exposées au plus tard le 31 décembre 2006 et concernant des activités, qui se sont déroulées au cours de la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, et pour lesquelles les paiements sont effectués au plus tard le 31 janvier 2007 sont comptabilisées en dépenses et en autres dettes pour la période se terminant au 31 décembre 2006.

Nos travaux ont été axés sur les contrôles suivants :

- a) vérification si l'état des recettes et des dépenses donnent une image sincère et fidèle de la situation financière du groupe pour l'exercice audité ;
- b) vérification si le bilan donne une image sincère et fidèle du patrimoine du groupe à la date de clôture de l'exercice financier ;
- c) vérification si les principes comptables généralement acceptés tels que décrits dans les articles 124 et 125 du Règlement 1605/2002 du Conseil daté du 25/06/2002 ont été respectés dans la préparation et la présentation des comptes, ou le cas échéant, si le non respect de ces règles est expliqué de manière adéquate au moyen d'une note annexée aux comptes ;
- d) vérification si la présentation des comptes est effectuée selon le plan comptable harmonisé figurant en partie 2 de la réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste budgétaire 4000 ;
- e) vérification si les dépenses sont conformes aux dispositions de la réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste budgétaire 4000 ;
- f) vérification si la dépense a été imputée au poste budgétaire adéquat du groupe ;
- g) vérification si les crédits ont été disponibles ;
- h) vérification si les principes de saine gestion financière ont été appliqués ;
- i) vérification si les ordres de paiement sont étayés par les documents originaux (ou des copies certifiées conformes) ;
- j) vérification si les règles internes du groupe ont été respectées.

Sur base de ce qui précède nous n'avons pas constaté d'irrégularité. Les crédits, qui n'ont pas été utilisés au cours de la période durant laquelle ils ont été affectés et ne dépassant pas 50% des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen ont été reportés à la période suivante.

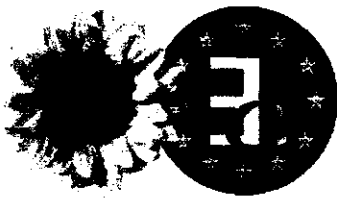
A notre avis, le rapport financier ci-joint donne, en conformité avec les prescriptions réglementaires spécifiées ci-dessus, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe pour la période se terminant au 31 décembre 2006, ainsi que des recettes encaissées et les dépenses décaissées par le groupe au cours de la période se terminant à cette date.

Luxembourg, le 20 avril 2007

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.
représentée par



Marc LAMESCH
Réviseur d'Entreprises



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

SOMMAIRE

- I. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE***
- II. BILAN FINANCIER AU 31.12. 2006
+ TABLEAU COMPARATIF ANNEE 2005***
- III. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2006
+ TABLEAU COMPARATIF ANNEE 2005***
- IV. RAPPORT ANNUEL DU GROUPE ANNEE 2006***
- V. DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS DECENTRALISES
CHAPITRE 7 ARTICLE 2 ANNEE 2006***
- VI. AMORTISSEMENTS MENSUELS 2006***



BILAN du Groupe Verts / Ale
Fin de l'exercice 2006

		<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<i>notes</i>		
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Chapitre 1 Immobilisations corporelles et incorporelles	3		
.1 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
.2 Immobilisations corporelles		13.981,75	18.232,02
Sous Total Chapitre 1		<u>13.981,75</u>	<u>18.232,02</u>
ACTIF CIRCULANT			
Chapitre 2 Créanciers, stocks et autre actif circulant	5		
.1 Fournisseurs		0,00	0,00
.2 Personnel		0,00	0,00
.3 TVA		86.507,31	0,00
.4 Stocks		0,00	0,00
.5 Compte de régularisation		0,00	12.968,94
Sous Total Chapitre 2		<u>86.507,31</u>	<u>12.968,94</u>
Chapitre 3 Comptes financiers	4		
.1 Valeurs mobilières		0,00	0,00
.2 Disponibilités		1.729.405,61	1.357.066,78
Sous Total Chapitre 3		<u>1.729.405,61</u>	<u>1.357.066,78</u>
Chapitre 4 Charges différées et produits constatés d'avance			
.1 Charges différées		0,00	0,00
.2 Produits constatés d'avance		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL ACTIF		<u>1.829.894,67</u>	<u>1.388.267,74</u>

PASSIF

<i>notes</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Chapitre 1 Réserves		
.1 Report à nouveau vers l'exercice financier suivant	1.277.560,43	1.039.996,06
Sous Total Chapitre 1	<u>1.277.560,43</u>	<u>1.039.996,06</u>
Chapitre 2 Dettes financières		
.1 Dettes financières d'une durée résiduelle > 1 an	0,00	0,00
.2 Dettes financières d'une durée résiduelle </= 1 an	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Chapitre 3 Autres dettes	6	
.1 Autres dettes (compte de régularisaion)	5.734,95	0,00
.2 Charges liquidées au cours de l'exercice 2006 mais payées au cours de l'exercice 2007	546.599,29	348.271,68
Sous Total Chapitre 3	<u>552.334,24</u>	<u>348.271,68</u>
Chapitre 4 Recettes différées/charges constatées d'avance		
.1 Recettes différées	0,00	0,00
.2 Charges constatées d'avance	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL PASSIF	<u>1.829.894,67</u>	<u>1.388.267,74</u>



COMPTE DE RESULTAT

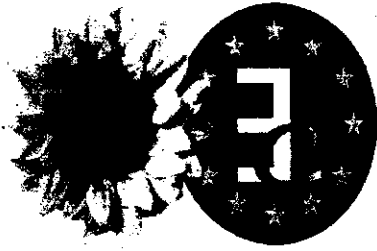
Pour l'exercice financier: 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<u>Recettes</u>		
<i>Chapitre 1 Subvention et autre recettes du PE</i>		
.1 Dotation du PE	2.836.126,00	2.711.654,00
.2 Autres ressources du PE	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 1	<u>2.836.126,00</u>	<u>2.711.654,00</u>
<i>Chapitre 2 Ressources Propres</i>		
.1 Intérêts et produits assimilés	63.200,24	39.767,20
.2 Différences positives de change	0,00	0,00
.3 Recettes diverses	0,00	47.319,06
.4 Remboursement TVA	54.014,07	61.391,04
.5 Report de l'exercice financier précédent	1.039.996,06	628.063,40
Sous Total Chapitre 2	<u>1.157.210,37</u>	<u>776.540,70</u>
Total des Recettes	<u>3.993.336,37</u>	<u>3.488.194,70</u>
Grand Total	<u>3.993.336,37</u>	<u>3.488.194,70</u>

Dépenses

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Chapitre 1 Personnel		
.1 Missions du secrétariat	400.358,25	476.337,20
.2 Recrutement	1.675,92	2.013,68
.3 Stages	26.766,85	14.821,71
.4 Salaires et frais annexes, honoraires	157.469,72	94.215,88
.5 Formation du personnel	3.259,00	4.280,00
.6 Frais de représentation du personnel	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 1	<u>589.529,74</u>	<u>588.668,47</u>
Chapitre 2 Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement		
.1 Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	3 12.548,89	10.844,74
.2 Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications, machines de bureau, mobilier et installations techniques	3 3.185,69	4.316,50
.3 Papeterie et fournitures de bureau	2.237,22	2.521,88
.4 Affranchissement et télécommunications	33.770,63	35.504,83
.5 Frais d'impression et de photocopie	45.484,19	62.930,80
.6 Frais de location de bureaux	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2	<u>97.226,62</u>	<u>116.118,75</u>
Chapitre 3 Documentation, études et recherche		
.1 Journaux, magazines, agences de presse et livres	19.590,08	18.048,12
.2 Études et recherche	50.201,48	48.474,60
.3 Bases de données	4.000,00	0,00
.4 Traductions	23.793,43	16.995,45
Sous Total Chapitre 3	<u>97.584,99</u>	<u>83.518,17</u>
Chapitre 4 Frais juridiques, de comptabilité, charges financières et autres		
.1 Frais juridiques	0,00	10.677,40
.2 Frais de comptabilité/audits	15.615,09	16.539,63
.3 Charges financières et différence négative de change	2 3.008,78	5.909,26
.4 Autres dépenses de fonctionnement	192,81	448,11
Sous Total Chapitre 4	<u>18.816,68</u>	<u>33.574,40</u>
Chapitre 5 Frais de réunions et de représentation		
.1 Réunions officielles du Groupe	155.955,85	183.112,65
.2 Autres réunions et conférences	231.176,65	178.692,34
.3 Frais de représentation	3.796,57	6.956,71
.4 Invités	44.714,61	35.846,59
Sous Total Chapitre 5	<u>435.643,68</u>	<u>404.608,29</u>
Chapitre 6 Publications et publicité		
.1 Affiches, brochures, publications	33.317,06	24.355,64
.2 Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	5.000,00	24.009,90
.3 Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	74.329,29	25.383,65
.4 Sites internet et cyberpublicité	60.387,74	62.459,82
.5 Visites aux institutions, stands d'information	444,00	5.974,23
Sous Total Chapitre 6	<u>173.478,09</u>	<u>142.183,24</u>
Chapitre 7 Députés		
.1 Frais de mission	0,00	14.771,57
.2 Activités politiques et d'information des députés, frais administratifs et activités politiques et d'information des délégations nationales (détail annexé)	1.302.996,14	1.064.755,75
Sous Total Chapitre 7	<u>1.302.996,14</u>	<u>1.079.527,32</u>

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Chapitre 8 Subventions et cotisations		
.1 Subventions	500,00	0,00
.2 Cotisations	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 8	<u>500,00</u>	<u>0,00</u>
Total des Dépenses	<u>2.715.775,94</u>	<u>2.448.198,64</u>
Crédits à restituer au PE	0,00	0,00
Report vers l'exercice suivant	1.277.560,43	1.039.996,06
Grand Total	<u>3.993.336,37</u>	<u>3.488.194,70</u>



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DES VERTS/ALE

AU PARLEMENT EUROPEEN

LIGNE BUDGETAIRE 4000

EXERCICE 2006

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2006

Les comptes ci-après ont été préparés conformément:

- à la réglementation relative à la ligne budgétaire 4000 approuvée par le Bureau du Parlement européen le 30 juin 2003 (PE 335.475/BUR) et modifié par décision du bureau le 22 mars 2006
- au règlement financier interne du Groupe adopté le 28 septembre 2005
- aux principes comptables et au plan comptable harmonisé adoptés par le bureau le 15 septembre 2005

Principes comptables

1. Les mouvements des comptes et les soldes sont inscrits dans les grands livres comptables.
2. Toutes les écritures comptables, dont les régularisations, sont basées sur les justificatifs datés et numérotés auxquels elles se rapportent.
3. Le système comptable doit être de nature à laisser une trace de toutes les écritures comptables.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité de l'information;
- l'importance relative;
- la non compensation;
- la prééminence du fond sur la forme.

Selon l'article 2.5.3 de la réglementation relative à l'exécution des crédits de la ligne budgétaire 4000, les comptes sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée.

Toutes les dépenses relatives aux activités de l'exercice financier en cours ou d'exercices précédents sont enregistrées dans les comptes de l'exercice en cours, après autorisation de l'ordonnateur responsable et de la trésorière et après réalisation du paiement par le comptable, si le paiement est réalisé au plus tard au cours du mois suivant la fin de l'exercice financier.

Toutes les dépenses d'un exercice financier payées au cours du mois suivant la fin de l'exercice financier sont inscrites dans les comptes de charges de l'exercice financier en cours et font l'objet d'une écriture de contrepartie dans la balance. (chapitre III.2)

Toutes les dépenses dont le paiement est réalisé après la fin du mois suivant la clôture de l'exercice ou qui concernent des risques et des charges futures sont inscrites dans les comptes de l'exercice financier suivant.

Il ne sera pas fait de provisions pour les dépenses de l'exercice financier en cours qui n'auront pas été payées à la fin du mois suivant la clôture de cet exercice, ni de provisions pour risques et charges futures.

Toutes les recettes sont inscrites dans les comptes de produits dès leur établissement par l'ordonnateur et leur réalisation.

Toutes les recettes établies et non perçues au cours de l'exercice financier sont inscrites dans un compte de bilan du chapitre IV (charges différées et produits constatés d'avance).

Note 1: Report à nouveau:

1: Crédits reçus par notre groupe pour l'exercice financier 2006:	2.836.126,00 €
2: Plafond du report sur l'exercice 2007 (50 % de 1):	1.418.063,00 €
3: Différence recettes totales/dépenses totales à la fin de l'exercice financier 2006:	1.277.560,43 €
4: Crédits à rendre au PE:	0,00€
5: Report sur l'exercice financier 2007:	1.277.560,43 €

Note 2: Politique de change

Les recettes et les dépenses exprimées dans d'autres monnaies sont converties en euros selon le taux de change applicable le jour du paiement. Les comptes de bilan de clôture sont exprimés en Euros.

Note 3: Amortissements de l'actif immobilisé

Les actifs d'une valeur unitaire de 420 euros ou plus et destinés à servir d'une façon durable aux activités du Groupe sont inscrits à l'inventaire et au bilan du Groupe. Les éléments de l'actif immobilisé doivent être évalués au prix d'acquisition et amortis sur une base mensuelle suivant la méthode de l'amortissement linéaire et selon les taux annuels suivants:

logiciels informatiques	25,0	%
matériel informatique:	25,0	%
équipement de télécommunications et audiovisuel:	25,0	%
matériel technique:	12,5	%
autres installations et machines:	12,5	%
meublier de bureau	10,0	%

Un tableau récapitulatif des actifs inscrits au bilan est joint en annexe.

Jusqu'à l'exercice financier 2004, le groupe comptabilisait et amortissait les immobilisations en conformité avec le règlement 2909/2000 de la Commission daté du 29 décembre 2000. En substance, ce règlement imposait un amortissement sur une base annuelle des actifs immobilisés.*

En 2005, la Commission a adopté le règlement 643/2005 daté du 27 avril 2005 en remplacement du règlement précité. En substance, le règlement 643 impose un amortissement d'actif sur une base mensuelle. Dans un souci d'alignement, le groupe a décidé d'utiliser le règlement 643 dans la préparation des comptes de cet exercice.

Note 4: Méthode d'évaluation des valeurs mobilières

Note 5: Évaluation des produits à recevoir, des créances et autres actifs

Les produits à recevoir, les créances et les autres actifs sont inscrits selon leur valeur nominale. Les réductions de valeur des produits à recevoir et des autres actifs sont prises en compte en cas d'incertitude quant à leur exigibilité.

Notre Groupe a contracté des engagements financiers à long terme (contrats de location pour les photocopieurs à Bruxelles, Strasbourg et à Luxembourg n'excédant pas le mois de septembre 2009.

Note 6: Autres dettes

DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS DECENTRALISES**CHAPITRE 7, ARTICLE 2.**

Ventilation suivant le plan comptable annexé à la réglementation relative à la ligne budgétaire 4000

CHAPITRE/ ARTICLE	LIBELLE	EXECUTION EXERCICE 2006	%	EXECUTION EXERCICE 2005	%
1	PERSONNEL	26.601,38	2,04	0,00	0,00
2	MATERIEL ET FRAIS DE SECRETARIAT	515,00	0,08	0,00	0,00
3	DOCUMENTATION ETUDES ET RECHERCHES	128.869,52	9,86	77.623,55	7,29
4	FRAIS JURIDIQUES, COMPTABLES, FINANCIERS ET AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18.429,78	1,41	35.162,04	3,30
52	AUTRES REUNIONS ET CONFERENCES	406.265,43	31,18	252.882,23	23,75
53	FRAIS DE REPRESENTATION	50.199,48	3,85	55.817,17	5,24
54	INVITES	55.063,28	4,23	0,00	0,00
61	AFFICHES, BROCHURES, PUBLICATIONS	312.518,76	23,98	302.023,81	28,37
62	INSERTIONS PUBLICITAIRES, PUBLICITE AUDIOVISUELLE	137.020,11	10,52	78.358,67	7,36
63	MATERIEL PUBLICITAIRE, GADGETS, PUBLICITE PAR EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION	47.183,47	3,62	72.161,04	6,78
64	SITE INTERNET ET CYBERPUBLICITE	117.831,39	9,04	174.418,09	16,38
65	VISITES AUX INSTITUTIONS, STANDS D'INFORMATION	2.498,54	0,19	16.309,15	1,53
	TOTAL CHAPITRE 7	1.302.996,14	100	1.064.755,75	100

**TOUTES LES DEPENSES CONCERNANT LE CHAPITRE 7 SONT GERES ET
PAYEES PAR LE GROUPE DES VERTS/ALE.
AUCUNE REGIE D'AVANCE N'A ETE FAITE, NI AUX DELEGATIONS, NI AUX
MEMBRES.**



		Logement Prorogation de l'ancien régime 25%	Miscel Prorogation de l'ancien régime 25%	Matériel Prorogation de l'ancien régime 25%	Equipement Prorogation de l'ancien régime 25%	Autres Prorogation de l'ancien régime 25%	Total
Coût	historique						
	Balances d'ouverture (coût historique)	4.109,25	25.195,03	11.127,04	0,00	0,00	40.431,32
	Moins Ventes et enregistrement dans le compte de résultat	0,00	-5.087,02	0,00	0,00	0,00	-5.087,02
	Ajouter Acquisitions de l'exercice	0,00	5.211,76	1.760,50	0,00	0,00	6.972,26
	Ajouter Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donne Balance de clôture aux coûts historiques	4.109,25	25.319,77	12.887,54	0,00	0,00	0,00	42.316,56
Amortissement	cumulé						
	Balances d'ouverture (amortissement cumulé)	1.331,60	11.571,93	9.295,77	0,00	0,00	22.199,30
	Moins amortissements cumulés des immo. vendues et enregistré dans le compte de résultat	0,00	-1.271,76	0,00	0,00	0,00	-1.271,76
	Ajouter charge d'amortissement de l'exercice	1.027,31	5.047,46	1.332,50	0,00	0,00	7.407,27
	Donne Balance de clôture aux coûts historiques	2.358,91	15.347,63	10.628,27	0,00	0,00	28.334,81
 Valeurs nettes	nettes						
	Valeur nette comptable des actifs au 31/12/N-1	2.777,65	13.623,10	1.831,27	0,00	0,00	18.232,02
	Valeur nette comptable des actifs au 31/12/N	1.750,34	9.972,14	2.259,27	0,00	0,00	13.981,75